

Connaissance et emploi des végétaux IV	UE 23
---	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Architecture des Jardins et du Paysage
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : AJU22CEVE4	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : PENNINCKX V. - valerie.penninckx@cnldb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	
Nombre d'heures : 15 h	Nombre de crédits : 2 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q2
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant : Cours obligatoire dans le programme.	



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

1. élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique
2. maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
3. adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité
4. faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe
5. analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste.
6. concevoir un Business Plan sur base d'une analyse de marché donnée
7. présenter, dans le cadre des activités d'intégration professionnelles, un bilan des contacts significatifs établis en cours de formation avec le monde professionnel et leurs apports respectifs
8. rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
9. concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
10. rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle
11. concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés
12. concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré
13. planifier, individuellement ou en collaboration, l'organisation d'un travail phasé en tenant notamment compte des intervenants qui collaboreront à sa réalisation.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

UE Pré requises : UE 6 et UE 12

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Connaissance et emploi des végétaux 4 :

Objectifs :

Dans la continuité des AA vues en bloc 1 et au Q1, parfaire la connaissance des végétaux utilisés dans les aménagements contemporains et historiques.

Contenu :

- * Reconnaissance des plantes : être capable de reconnaître les plantes utilisées dans les aménagements historiques et contemporains (les listes de plantes seront disponibles sur le campus numérique), notamment les plantes présentées dans les thèmes développés au cours ainsi que les plantes vues en excursion.
- * Thématiques liées aux aménagements paysagers.
- * Notion de durabilité dans les aménagements (gestion intégrée, agriculture urbaine, choix réfléchi de végétaux, plantes invasives et alternatives)
- * Réalisation d'un herbier de 60 plantes sur un thème à choisir en concertation avec le titulaire.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Connaissance et emploi des végétaux 4 :

Cours ex cathedra, visite et travaux pratiques

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Connaissance et emploi des végétaux 4	15	2	100%	0%	0%	0%	0%	0%	20%	80%	0%	0%	20%	80%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

50% des points de l'activité d'apprentissage est dévolu à la reconnaissance des plantes.

20% des points de l'activité d'apprentissage sont dévolu à un herbier de 60 plantes à rendre le jour de l'examen écrit. (=20% travaux). Si le thème n'a pas été approuvé auparavant par l'enseignante, il est possible qu'il soit jugé inadéquat. Dans ce cas, la note attribuée à l'herbier est de 0.

30 % des points de l'activité d'apprentissage sont dévolus à des questions relatives au syllabus : théorie et mises en application des concepts vus au cours.

En cas de seconde session, même s'il a été réussi, l'herbier est à représenter.

Justifier la NR en 2de session :

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

///

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Connaissance et emploi des végétaux 4**, l'étudiant est capable de :

- Reconnaître les végétaux d'un projet en climat tempéré.
- Choisir adéquatement les végétaux d'un projet paysager, dans la limite des situations envisagées en classe, dans le respect des valeurs de durabilité.
- Emettre un avis éclairé sur le choix des végétaux d'un projet.



Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Connaissance et emploi des végétaux 4 :

Prise de note aux cours
Syllabus du cours de CEV1, CEV2, CEV3 et CEV4
Catalogue des pépinières Bruns
Un livre de reco

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Connaissance et emploi des végétaux 4 :

Farde de documentation
Catalogue de pépinières